



PREJ
TROYES LAVAU

Agression lors de la prise en charge

Ce jour, lors de la prise en charge de la personne détenue R., celle-ci aurait agressé les agents venus assurer sa prise en charge.

Lors de la maîtrise de l'individu, 4 agents ont été blessés.

Des blessures, allant de 7 à 30 jours d'arrêt de travail

Une nouvelle fois, nos collègues se retrouvent exposés à la violence dans l'exercice de leurs missions.

 **POUR FO JUSTICE, ÇA SUFFIT !**

Nos collègues ne doivent pas devenir la variable d'ajustement d'une gestion pénitentiaire qui ne prendrait pas suffisamment en compte la dangerosité et le profil de certains détenus.

Lorsqu'une personne détenue présente un comportement violent et incompatible avec une prise en charge classique, **sa gestion doit être adaptée et les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre.**

 **UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE EST NÉCESSAIRE**

Pour **FO Justice**, au regard des faits rapportés et du comportement de cette personne détenue, **son transfert rapide vers une UDV doit être étudié et mis en œuvre**, afin que sa prise en charge puisse être adaptée à son profil et à son niveau de dangerosité.

Nous demandons à l'administration :

-  Une évaluation du profil et du niveau de dangerosité de la personne détenue ;
-  Une gestion adaptée et sécurisée ;
-  Le transfert rapide vers une structure adaptée, notamment une UDV, si les conditions sont réunies ;
-  La protection des agents et la prise en compte des collègues blessés.

LA SÉCURITÉ DES AGENTS N'EST PAS NÉGOCIABLE !

FO Justice PREJ Troyes-Lavau apporte **son soutien total aux collègues blessés** et restera particulièrement attentif aux suites données à cet événement.

Il Fo Justice souhaite un bon rétablissement à l'ensemble des collègues blessés.

Les agents doivent pouvoir exercer leurs missions dans des conditions de sécurité dignes de ce nom.

FO JUSTICE : TOUJOURS AUX CÔTÉS DES PERSONNELS !

SLPFO PREJ TROYES LAVAU

Les Palis
10150 Troyes Lavau

Le Secrétaire Local
A Troyes Lavau, le 28/10/2026

